



Mémoire déposé par la Cinémathèque québécoise Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec

PRÉSENTATION

Fondée en 1963, la Cinémathèque québécoise est membre de la Fédération internationale des archives du film (la FIAF), qui regroupe l'ensemble des cinémathèques et des archives audiovisuelles du monde entier. Longtemps, nous avons été la seule archive canadienne membre de cette organisation, qui depuis quelques années a accepté le TIFF en tant que membre associé et dont Bibliothèque et Archives Canada vient de joindre les rangs. La Cinémathèque québécoise recevra d'ailleurs, au printemps 2025, le congrès et l'assemblée générale de la FIAF.

Signalons par ailleurs que la Cinémathèque québécoise est un OBNL, ce qui est un statut fort singulier pour une organisation de ce genre, puisque dans de nombreux pays les archives du film sont des organisations gouvernementales, ou sont liées à de grandes sociétés de production ou d'importantes institutions (comme c'est le cas de plusieurs universités américains, UCLA, Yale, etc.).

En tant qu'archive audiovisuelle, la Cinémathèque québécoise regroupe donc dans ses réserves l'essentiel du patrimoine cinématographique et télévisuel québécois, à l'exception des films produits à l'Office national du film du Canada, l'agence fédérale ayant sa propre archive.

Ce sont donc des milliers de titres qui sont conservés dans nos réserves.

En plus des films, bandes vidéographiques et émissions de télévision, la Cinémathèque québécoise conserve de nombreux éléments afférents à ceux-ci : scénarios, photographies de plateau, dessins d'animation, affiches, costumes, éléments de décors, archives administratives, contrats, appareils de prises de vues et d'enregistrement sonore, etc. C'est donc l'Histoire de notre cinéma et de notre télévision qui est préservée dans sa globalité à la Cinémathèque québécoise.

Depuis 2006, année de l'instauration d'un dépôt légal audiovisuel au Québec, la Cinémathèque québécoise est mandatée par BAnQ à titre de prestataire de ce service, ce qui constitue une reconnaissance importante de son expertise.

En plus de sa mission de préservation, la Cinémathèque québécoise a une mission d'éducation du public, de sorte qu'elle présente annuellement autour de 700 projections publiques, qu'elle propose plusieurs expositions et qu'elle documente l'ensemble des productions cinématographiques, notamment par le travail qui est fait à la Médiathèque Guy-L.-Coté, qui est l'une de ses constituantes. Ainsi, les recherchistes, scénaristes et cinéastes, ainsi que les chercheurs universitaires du Québec mais aussi de l'étranger, font appel à l'expertise de la Médiathèque pour mener à bien leurs travaux. Des films récents comme ***La bataille de Saint-Léonard*** de Félix Rose, ***Graver l'homme*** de Loïc Darse et ***Johanne, tout simplement*** de Nadine Valcin ont largement bénéficié de nos services.

Depuis 2017, la Cinémathèque québécoise a mis sur pied un important projet visant à améliorer la découvrabilité et la fiabilité du contenu portant sur le cinéma québécois dans l'encyclopédie collaborative Wikipédia. Ainsi, plus d'un millier de pages ont été créées ou bonifiées par notre entremise. En parallèle, nous avons publié plusieurs dossiers sur internet dans le but de donner accès à des pans importants de notre production audiovisuelle. Parmi ceux-là, soulignons les dossiers consacrés à Vidéo Femmes, à la réalisatrice Sophie Bissonnette et à la série ***Le son des français d'Amérique***. Nos actions ont d'ailleurs permis de faire inscrire cette série au registre des mémoires du monde à l'UNESCO.

Enfin, grâce notamment au soutien du Plan culturel numérique du gouvernement du Québec, nous avons pu entreprendre un programme de numérisation et de restauration qui a redonné accès à plusieurs centaines de documents vidéographiques et sonores, ainsi qu'à une cinquantaine de films qui peuvent à nouveau être projetés dans les salles

de cinéma. Parmi ces films, on compte des œuvres de Paule Baillargeon, de Jacques Giraldeau, d'André Forcier, de Serge Giguère, de Mireille Dansereau, tous et toutes récipiendaires du prix Albert-Tessier qui, rappelons-le, est la plus haute distinction en matière cinématographique remise par le gouvernement du Québec.

DE L'IMPORTANCE DU PATRIMOINE

La Cinémathèque québécoise souhaite d'abord et avant tout vous parler de l'importance de la préservation du patrimoine.

D'abord, qu'est-ce que la préservation ? Cette question mérite d'être posée car on n'a que rarement une idée complète de ce qui constitue la réelle préservation d'un contenu culturel. Prenons pour exemple un film donné. Aux fins de l'exercice, je choisis ***Smaragdin***, réalisé par Jean Letarte sur un texte de Lucile Durand (qui n'avait pas encore adopté le nom de plume de Louky Bersianik). Dans ce film d'animation tourné en 1959, on entend la voix d'un jeune Marcel Sabourin qui livre la poésie symbolique de Bersianik ainsi que la musique de Bruce Mathers, qui allait devenir l'un des grands noms de la musique contemporaine au Canada.

En 2019, ce film est considéré disparu et par conséquent oublié. Marco de Blois, notre conservateur du cinéma d'animation, en retrouve la trace et nous contactons Jean Letarte qui nous remet certains éléments qui sont en sa possession. En 2021, à la suite du décès de Jean Letarte, sa veuve retrouve d'autres éléments. Nos archivistes parviennent ainsi à regrouper les éléments originaux du film, visuels et sonores. Ces éléments sont désormais conservés dans nos réserves. C'est la première phase de la préservation.

En effet, la préservation n'est pas complète puisque l'œuvre n'est pas encore accessible. Nous procédons ensuite à la numérisation des dits-éléments et à une restauration numérique. Depuis cette année, il est donc possible de voir le film sur grand écran, de le diffuser sur les plateformes, etc. La préservation de ***Smaragdin*** est donc complète.

Actuellement, des centaines d'œuvres tournées en 16mm ou en 35mm ne sont pas totalement préservées, c'est-à-dire qu'elles se trouvent dans nos réserves, mais qu'il est impossible d'en donner l'accès à quiconque sans risquer de les détruire à jamais. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'existe qu'une seule copie de ces œuvres, ou

qu'il n'existe que des éléments de tirage (le négatif de l'image, par exemple). Ces œuvres sont mortes, elles sont figées, inaccessibles.

Ces œuvres ont pourtant coûté des centaines de millions de dollars de fonds publics. Et le public n'y a plus accès.

Et le public n'y aura pas accès tant que nos décideurs n'en feront pas une priorité.

Parce que toutes ces œuvres peuvent revivre ! Il s'agit simplement d'investir une petite fraction de tout ce qui, au Québec, est dépensé chaque année pour la production audiovisuelle et la gestion de celle-ci. On parle d'environ 1%...

1% contre l'oubli.

En clair, il s'agit ici d'investir au maximum 2 millions de dollars par année dans la résurrection du patrimoine cinématographique québécois pour entreprendre un chantier majeur permettant de rendre disponible et accessible l'essentiel du patrimoine audiovisuel québécois. On parle d'un projet qui pourrait s'échelonner sur une période de 10 à 15 ans, avant de trouver ensuite une vitesse de croisière plus lente.

Parce que ce qui est aujourd'hui figé dans nos réserves, c'est notre Histoire. Ce sont les témoignages de grands personnages, c'est la vie des citoyens de toutes les régions du Québec, ce sont les pratiques culturelles des Premières nations, c'est le récit de nos luttes sociales, c'est le combat pour notre identité nationale...

Je suis stupéfait que dans un Québec dont la devise est « Je me souviens » nous ne prêtions pas davantage d'importance à cela. Pourtant, il y a là des éléments de réponses à plusieurs questions brûlantes : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?

Récemment, la Cinémathèque québécoise a restauré un modeste documentaire réalisé en 1975 par quatre étudiants : Francine Allaire, Jeannine Gagné, Sylvie Groulx et Michel Lamothe. Intitulé ***Une bien belle ville***, ce film d'une vingtaine de minutes nous montre une crise du logement étrangement semblable à celle qui nous traversons en 2024. Il y a là la possibilité d'une étonnante mise en perspective de la situation actuelle. Combien de documentaires nous rappellent ainsi les combats de nos parents et de nos grands-parents, combien de fictions nous montrent la transformation de nos villes et de notre

environnement ? De combien de pratiques culturelles menacées ou même disparues les films sont-ils l'ultime témoignage ?

Ensemble nous devons trouver les mécanismes permettant d'assurer la pérennité de l'accès à notre patrimoine audiovisuel. Collectivement nous aimons parler du modèle québécois. Au chapitre de la préservation de notre patrimoine audiovisuel, nous n'avons pourtant de leçon à donner à personne.

Mes responsabilités me mettent en contact avec les archives du monde entier. Je peux vous dire qu'en France, en Hongrie, en République Tchèque, au Portugal, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie et dans quantité d'autres pays, la situation est bien meilleure qu'au Québec.

Bien qu'il repose très largement sur le financement public, notre modèle de production cinématographique est aussi largement influencé par les pratiques américaines. Il est vrai qu'aux États-Unis, la question de la préservation n'implique que très peu de fonds publics. Toutefois, les dimensions du marché permettent une véritable viabilité économique aux actions patrimoniales. Les studios ont un avantage clair à garder leur catalogue actif. Restaurer **Casablanca**, **The Graduate** ou **Citizen Kane**, c'est payant ! On ne peut pas en dire autant de **Patricia et Jean-Baptiste** de Jean-Pierre Lefebvre ou de **Montreal Main** de Frank Vitale.

La situation est donc bien différente au Québec. Autant la production ne peut exister sans le soutien actif de la SODEC, de Téléfilm Canada et des crédits d'impôts, autant la préservation ne peut avoir lieu sans obtenir sa part des capitaux disponibles.

Syndicats et associations professionnelles diverses ont, ou vont, défilé devant vous au cours de ces audiences. Plusieurs de leurs suggestions ou revendications emprunteront une direction commune : il faut soutenir davantage la production. La Cinémathèque québécoise n'est pas fondamentalement en désaccord avec eux, mais nous tenons à rappeler que s'il y a du cinéma au Québec, c'est d'abord et avant tout pour des raisons culturelles et que négliger l'accès au patrimoine est une terrible contradiction.

Il n'y a pas de lobby organisé pour défendre l'accès au patrimoine. Nous serons sans doute peu nombreux à vous tenir ce type de propos. Il vous serait donc facile, au nom de la majorité des interventions, de ne pas donner suite à nos recommandations. Pourtant,

j'ai l'intime conviction qu'en tant que société, nous commettrions une grave erreur en négligeant cet aspect.

UN GRAND PROJET POUR RENDRE ACCESSIBLE LE PATRIMOINE

Imaginons maintenant qu'une somme de 2 millions de dollars soit rendue disponible, annuellement et pendant 15 ans, pour la préservation et pour rendre disponible le patrimoine audiovisuel.

Au moment où j'écris ces lignes, nous avons recensé que plus de 300 longs métrages de fiction produits au Québec depuis l'an 2000 nécessiteraient des travaux de numérisation et de restauration (soit l'essentiel de la production avant le passage au numérique, qui s'effectue progressivement à partir de 2013). Entre 1990 et 1999, c'est une centaine d'autres longs métrages qui nécessiteraient de tels travaux. On peut en ajouter encore 150 produits entre 1970 et 1999, et autour de 25 produits avant 1970. Au total, c'est donc un peu moins de 600 longs métrages de fiction qui pourraient bénéficier de tels travaux.

Si on ajoute à cela les documentaires ainsi que les courts et moyens métrages, c'est autour de **2500 films** qui restent à numériser et à restaurer.

Évidemment, ces films n'ont pas tous le même intérêt, ni le même mérite. Il faudrait donc prioriser les œuvres en fonction de divers critères (esthétiques, critiques, historiques, techniques, etc.). Toutefois, un projet de 15 ans nécessitant 30 millions de dollars permettrait de numériser environ 500 œuvres originalement de tous formats, produites sur pellicule (notre évaluation se base sur une hypothèse de 150 longs métrages de fiction, 175 documentaires de long et moyen métrage, ainsi que 175 courts métrages).

Un tel projet, géré et exécuté par la Cinémathèque québécoise, devrait bénéficier d'une collaboration avec BAnQ et Télé-Québec pour la diffusion. Sur les 30 millions de dollars investis (en 15 ans), environ 1,5 millions de dollars devrait être alloués à l'achat d'équipement au cours des deux premières années. La main-d'œuvre nécessiterait un peu plus du tiers des sommes allouées annuellement.

C'est donc, en 15 ans, environ 20% des œuvres historiquement tournées sur pellicule qui pourraient potentiellement être remises en circulation. Nous considérons qu'une telle action nous placerait parmi les pays à citer en exemple des bonnes pratiques.

CONCLUSION

Il faut donc responsabiliser l'ensemble du milieu vis-à-vis de l'accès au patrimoine, trouver et implanter les mécanismes qui pourront assurer la régularité et la pérennité du financement de la préservation du patrimoine audiovisuel.

Nous ne pouvons pas continuer à fonctionner par projet, en obtenant ici et là quelques miettes de financement pour restaurer un film en particulier aux fins d'un usage spécifique. Il nous faut être en mesure de travailler à plus long terme, en développant une stratégie, des expertises et des procédés qui puissent garantir une meilleure efficacité, un meilleur rendement, de meilleurs résultats.

La préservation du patrimoine doit faire partie des obligations de chacun. C'est l'argent des citoyens qui permet à l'ensemble des acteurs de notre milieu d'exercer leur profession (et je m'inclus, ainsi que l'ensemble des employés de la Cinémathèque québécoise, dans ce paradigme). Par conséquent, le citoyen a au moins le droit à l'accès au patrimoine que son argent contribue à créer. Sommes-nous amnésiques au point de ne pas se préoccuper davantage de notre patrimoine ? De tout cœur, j'espère que non !

Je vous remercie de votre attention.



Marcel Jean
Directeur général
Cinémathèque québécoise